

# Philanthropie : ces dirigeants qui cèdent leur entreprise à une fondation 🦅

En France, une trentaine de patrons ont fait le choix de se départir d'une partie de leurs titres pour les transférer dans une fondation actionnaire. Leur souhait : pérenniser leur entreprise avec un actionnaire stable en portant leurs valeurs et en pratiquant la philanthropie sur un mode entrepreneurial.





Par **Valerie Landrieu**

Publié le 8 déc. 2022 à 8:03 | Mis à jour le 8 déc. 2022 à 8:07

Quand, il y a deux mois, **Yvon Chouinard** a annoncé **léguer son entreprise, Patagonia**, à l'ONG Holdfast Collective (98 %) et au fonds Patagonia Purpose Trust (2 %) pour soutenir la protection de la nature et de la biodiversité, les membres de De Facto, premier réseau de fondations actionnaires en France, n'ont pu s'empêcher d'y voir un signe. « Quelque chose de nouveau est en train d'émerger », se réjouit Emma Kloboukoff, déléguée générale de Ficus Fondation, la fondation actionnaire appelée à devenir majoritaire au capital de Compagnie Léa Nature, ETI charentaise aux 501 millions d'euros de chiffre d'affaires (en 2021).

La France compte aujourd'hui une trentaine de fondations actionnaires. De Facto, qui défend le modèle dans les milieux d'affaires et auprès des décideurs politiques, ne réunit d'ailleurs que 17 membres - des PME et des ETI aux bilans solides, plus ou moins visibles, comme Archimbaud, Bureau Vallée ou Naos. Pour tout ou partie, leurs dirigeants ont transmis les titres de leur société à un véhicule voué à contribuer au bien commun. « Une dizaine d'entreprises sont en chemin. La dynamique s'accélère », souligne Virginie Seghers, qui les accompagne dans cette démarche au sein du cabinet spécialisé Prophil.

## **Changement de génération**

Plus de quatre ans que cette experte en philanthropie et en entrepreneuriat social a réussi à glisser dans l'agenda d'Emmanuel Macron, lors d'une visite d'Etat à Copenhague, une rencontre avec des fondations actionnaires, dont celle de Carlsberg... Au Danemark, les entreprises détenues par des fondations pèsent plus de la moitié de la capitalisation boursière.

En France, depuis [Pierre Fabre en 2008](#), premier industriel à avoir donné la majorité des parts de son entreprise à sa fondation, le modèle se déploie lentement. « Ça ne va pas plus vite parce que c'est un modèle radical », analyse Virginie Seghers. Mais, pour lui donner de l'élan, les partisans comptent sur le départ en retraite des baby-boomers dirigeants de PME et ETI familiales tricolores.

#### **LIRE AUSSI :**

- **Un dirigeant de PME sur deux prévoit de vendre son entreprise d'ici à cinq ans**
- **ENQUÊTE - Patagonia : Yvon Chouinard, le patron qui rend la planète actionnaire**

Trois véhicules sont aujourd'hui à leur disposition. Le fonds de pérennité, structure instituée en 2019, juste avant la flambée de Covid-19, a justement été envisagé comme un instrument de transmission patrimoniale. Il n'a toutefois à ce jour été utilisé que cinq fois. Les dirigeants [lui préfèrent encore le fonds de dotation](#), créé en 2008 par la loi de modernisation de l'économie, qui permet de flécher les dividendes vers des actions philanthropiques. La fondation reconnue d'utilité publique peut également détenir les

titres d'une société commerciale depuis la loi Dutreil de 2005. Mais, lourde à mettre en oeuvre, elle n'a pas vraiment trouvé son public.

### **Amorçage progressif**

« Se déposséder de son vivant n'est pas si facile », partage Charles Kloboukoff, fondateur de Léa Nature (et père d'Emma). Engagé depuis quinze ans dans la philanthropie environnementale avec son entreprise, il a concrétisé l'année dernière [un projet de fonds de dotation actionnaire](#) auquel lui et sa famille réfléchissaient depuis plusieurs années. Ficus - pour « Fonds de soutien aux Initiatives Citoyennes Utopiques et Solidaires » - possède désormais près de 11 % des 62 % détenus par le holding.

Dotée d'un budget de 500.000 euros en première année, la structure vient de clore son premier appel à projets en faveur de « la santé pour les plus démunis ». A la manière d'un fonds d'amorçage progressif, elle disposera de plus en plus de moyens pour pratiquer la philanthropie, au fur et à mesure que le dirigeant lui donnera les titres du holding. Jusqu'à l'intégralité des 62 %.

### **40 % du prix de cession**

Comme Charles Kloboukoff, [Yann Rolland, ancien dirigeant du nantais Cetih](#), a pris sa décision lorsque la transmission de l'entreprise s'est profilée. « J'avais un problème avec le fait d'enrichir mes enfants avant qu'ils n'aient eux-mêmes construit leur projet professionnel », explique le premier, quand le second dit ne pas avoir voulu « pourrir » sa

famille avec l'argent qui allait tomber de la vente de cette ETI de plus de 200 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Les deux chefs d'entreprise ont d'abord cherché « un actionnaire stable qui porte [leurs] valeurs ». La fondation actionnaire est apparue comme « un cadre quasi miraculeux », explique Yann Rolland. Lui a abandonné 40 % du prix de cession de l'entreprise au fonds de dotation, devenu le premier actionnaire de Cetih en acquérant 35 % du holding de reprise créé pour le passage de témoin.

« En 1995, j'ai racheté une entreprise de 90 personnes. Je l'ai transmise il y a un an, avec 1.300 salariés et sept usines. Elle valait beaucoup d'argent. Mais j'avais le sentiment que tout cet argent ne m'appartenait pas, raconte-t-il. Traduire le développement d'une telle affaire par une valorisation en euros ou en dollars, n'est, au fond, pas très gratifiant. » Depuis un an, Yann Rolland pilote, avec sa famille, Superbloom, le fonds de dotation actionnaire, et multiplie les rencontres avec les entrepreneurs sociaux. Et, glisse-t-il, cela le passionne beaucoup plus que de gérer son patrimoine...

**Valérie Landrieu**